



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION  
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT  
DE LOT-ET-GARONNE

## **Décision de modification 1 du marché de travaux n° 21048L3**

### **Modernisation des équipements de la station d'épuration et modification du réseau de transfert des effluents – commune de Sainte Livrade sur Lot - Territoire du Nord du Lot - 3 lots : LOT 3 - Modernisation des équipements de la station d'épuration**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu l'Arrêté préfectoral n° 47-2022-12-27-00001 en date du 27 décembre 2022 et ses statuts applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Vu le Règlement Intérieur du Syndicat EAU47 approuvé par délibération du Comité du Syndicat EAU47 n° 21\_076\_C du 25 Novembre 2021 ;

Vu la délibération syndicale n°20\_043\_CBIS\_C en date du 17 septembre 2020, d'installation du Comité Syndical, d'élection du Président, des vice-Présidents Territoriaux, des vice-Présidents thématiques, d'ordre des vice-Présidents, d'affectation des Commissions thématiques et d'élection des Membres du Bureau ;

Vu la délibération syndicale n°21\_064\_C en date du 25 Novembre 2021, déléguant à la Présidente du Syndicat Départemental EAU47 ou en cas d'empêchement au Vice-Président du territoire concernée, la passation des marchés et de leurs modifications réalisées selon la procédure adaptée ;

Vu la décision de la Présidente n°22\_081\_D du 26 septembre 2022 relative à l'attribution et aux conditions du marché "Modernisation des équipements de la station d'épuration et modification du réseau de transfert des effluents – commune de Sainte Livrade sur Lot - Territoire du Nord du Lot - 3 lots : LOT 3 - Modernisation des équipements de la station d'épuration" à SOURCES, Direction Régionale, 10 Allée des Acacias, 33 700 MERIGNAC pour le montant d'offre contrôlé de 1 873 500,00 € HT soit 2 248 200,00 €, 20% TTC ;

Considérant qu'il est apparu nécessaire, lors de l'exécution du marché, d'apporter les modifications suivantes :

Travaux supplémentaires	+	€ 70.067,00
Total HT	=	€ 70.067,00
TVA	+	€ 14 013,40
<b>TOTAL</b>	=	<b>€ 84 080,40</b>

Considérant que le montant total de la modification dépasse de 3,74% le montant d'attribution, le montant total de la commande après modifications s'élevant à présent à 1 943 567,00 € HT soit 2 332 280,40 €, 20% TTC ;

Considérant la motivation de la modification :

- FDM 01 - Mise en place d'une presse à vis HUBER : Presse HUBER Qpress 440.2 à la place de la presse EMO prévue au marché SP-HF-05-LG capacité 82,5 kg MS / j (+ 37,5 % de capacité)
- FDM 02 - Pompes à boues implantées dans le local existant : Mise en place des pompes à boues dans le local technique existant (VS sur dalle extérieure prévue au marché). Adaptation du local intégrée à la FDM (BEC, cloisons...)
- FDM 03 - Conduite d'alimentation du bassin d'aération : Remplacement de la canalisation Fonte Ø300 prévue au marché par une canalisation PeHD PN10 Ø250 (optimisation vitesse auto-curage)
- FDM 04 - Trommel des matières de vidange SPF : Fourniture trommel et compacteur pour les matières de vidange de marque SPF ROTEC NEO II MV (avec décolmatage intégré) au lieu d'un EMO TC2580 prévu au marché
- FDM 07 - PC modificatif : Reprise des éléments du PC et formulaire PC modificatif. Intégration des évolutions suite demande voisinage (tuile, enduits, végétalisation...)
- FDM 08 - Mise en place d'un traitement Pt par injection FeCl : Prise en compte des exigences DDT47 plus contraignante sur le traitement du phosphore
- FDM 09 - Réhabilitation GC du poste de recirculation : Découverte de fuites sur ouvrage existant conservé lors des terrassements
- FDM 010 - Renouvellement du saut à ski du clarificateur : Saut à ski actuel en mauvais état (corrosion + trous), initialement conservé au marché
- FDM 011 - Suppression de la dalle béton désodo PR Pierre Loti : Agrandissement du local technique par le lot 01 permettant la mise en œuvre de la cuve de charbon actif à l'intérieur du local.

Considérant qu'il est accordé une prolongation du délai 2 mois pour la modification du marché. Le nouveau délai est de 18 mois s'établissant comme suit : Période de préparation : 3 mois, Réalisation des travaux : 10 mois, Mise au point : 1 mois, Mise en régime : 1 mois, Période d'observation : 3 mois ;

Considérant que le représentant du maître d'ouvrage M. Laurent CASONATO a donné un avis favorable ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget de l'exercice 2024, article Budget Primitif du budget annexe Assainissement de la section d'investissement ;

**La Présidente,**

**DECIDE**

**Article 1er :**

D'approuver la modification 1 du marché "Modernisation des équipements de la station d'épuration et modification du réseau de transfert des effluents – commune de Sainte Livrade sur Lot - Territoire

du Nord du Lot - 3 lots : LOT 3 - Modernisation des équipements de la station d'épuration" pour le montant total en plus de 70.067,00 € HT soit 84 080,40 € TTC (14 013,40 €).

**Article 2 :**

De financer la modification par le crédit inscrit au budget de l'exercice 2024, article Budget Primitif du budget annexe Assainissement de la section d'investissement.

Fait à AGEN, le 19 juillet 2024

Pour extrait conforme au registre  
Pour l'Entité Adjudicatrice ,  
La Présidente du Syndicat EAU47,

Geneviève LE LANNIC